



**FACILITÉS DE CIRCULATION  
STOP À L'INTOX**



**LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DEVRAIT ÊTRE L'OCCASION DE DRESSER LES BILANS ET DE CONSTRUIRE NOTRE AVENIR. C'EST CE QUE NOUS FAISONS À LA CFDT CHEMINOTS. D'AUTRES PRÉFÈRENT ESQUIVER CE QU'ILS ONT FAIT, PARIENT SUR LA PEUR ET MULTIPLIENT LES INTOX. LA CFDT AGIT ET RÉTABLIT LA VÉRITÉ.**

**LA CFDT INTERPELLE LA DIRECTION**

Les facilités de circulation sont essentiels à notre pacte social. La CFDT Cheminots a oeuvré pour qu'elles soient sauvées et pérennisées.

Deux accords l'ont permis :

- # 1. L'accord de branche relatif aux classifications et rémunérations;
- # 2. L'accord de branche «sac à dos social».

Face à la propagation des fausses informations, la CFDT a interpellé la direction par courrier le 9 novembre. L'occasion de rappeler comment les facilités de circulation ont été maintenues et potentiellement étendues !



**RÉPONSES ET ENGAGEMENTS**

Dans sa réponse du 14 novembre, le DRH du Groupe SNCF a confirmé 3 points fondamentaux :

Ce sont bien les deux accords de branche qui ont permis de « **sécuriser le dispositif des FC de loisir applicable à SNCF, et en a élargi le champ** ».

Extrait du courrier :

« 1. L'accord « sac à dos social » prévoit le **maintien et la continuité des FC pour les agents transférés, ainsi que pour leurs ayants droit directs et leurs ascendants**. Il prévoit également l'accès pour l'ensemble des bénéficiaires de FC à tous les réseaux exploités par des entreprises qui remporteront des marchés de service public de voyageurs (TET/TER/Transilien).

2. L'accord « classification rémunération » prévoit par ailleurs que les entreprises de la branche qui le souhaitent pourront décider d'ouvrir le bénéfice des FC à leurs salariés et retraités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans les conditions définies à l'accord de branche.»



# FACILITÉS DE CIRCULATION STOP À L'INTOX

## RÉPONSES ET ENGAGEMENTS

Même si certains pensent que tout est autorisé en temps de campagne, comment peut-on imaginer que des organisations syndicales aient détruire les salariés ? Le mythe de l'organisation affidée au patron sert surtout à cacher les échecs de ceux qui n'ont pour bilan que des promesses non tenues.

**Concernant les FC, il n'y a pas de changement pour les cheminotes et les cheminots de la SNCF !**

Extrait du courrier :

2

« Comme cela a été rappelé dans le dossier d'information consultation du 27 janvier relatif à la transposition de la classification : « L'accord de branche décrit les droits applicables en matière de facilités de circulation, dans l'ensemble des entreprises de la branche qui choisiraient d'entrer dans ce dispositif à compter du 1er janvier 2024.

**Pour l'ensemble du personnel SNCF, la transposition de l'accord de branche du 06 décembre 2021 n'emporte aucune modification des règles et pratiques en vigueur au sein de la SNCF en matière de facilités de circulation. »**

Toujours plus gros, toujours plus fort : l'accord classification et rémunération serait, pour certains, responsable d'une possible suppression du Pass Carmillon !

C'est faux, une fois encore.

3

Extrait du courrier :

« Enfin, il est rappelé que le pass carmillon étant la carte d'identité du salarié, qui lui permet d'accéder aux emprises ou de se rendre à son travail, avant même d'être l'outil portant ses FC, il n'est en aucun cas envisagé de retirer le pass Carmillon à qui que ce soit. »

**Pour aller plus loin et retrouver toutes les informations, consultez notre «Vrai-Faux».**

**Vous y retrouverez, point par point les éléments concrets et vérifiés.**



**Pour consulter le Vrai - Faux, flashez le code**

